

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## BOFIP-RHO-19-0619 du 17/04/2019

Arrêté du 14 février 2019

ARRETE PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### RÉSUMÉ

Cet arrêté porte avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 1<sup>er</sup> semestre 2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR  
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ**

portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, ensemble les textes qui les ont modifiées ou complétées ;
- VU Le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;
- VU Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU Le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- VU Le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE :**

Article premier : Les inspecteurs divisionnaires des finances publiques, classe normale (IDIV CN), dont les noms suivent sont promus à l'échelon supérieur de leur grade dans les conditions ci-après indiquées :

Matricule	Code direction	Civilité	Nom de naissance	Prénom	Nom d'usage	Grade	ancienne situation		nouvelle situation		
							Echelon	Date de prise de rang	Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet pécuniaire
000002372972	270	Mme	ABBES	Baya	ABBES	IDIV CN	03	18/09/2016	04	18/05/2019	18/05/2019
000002293310	290	M.	HAEMMERLIN	Yves	HAEMMERLIN	IDIV CN	03	01/03/2016	04	01/02/2019	01/02/2019
000002298157	170	M.	HEURTEBIZE	Jean-Christophe	HEURTEBIZE	IDIV CN	03	04/03/2016	04	04/02/2019	04/02/2019
000002283471	390	M.	MERMET	Patrice	MERMET	IDIV CN	03	01/08/2016	04	01/07/2019	01/07/2019
000002300844	610	Mme	PATRY	Danielle	LEMENAGER	IDIV CN	03	01/07/2016	04	01/04/2019	01/04/2019

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 14 FÉVRIER 2019

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756